



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 109859

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale de lui donner des informations sur la commission sur l'image des femmes dans les médias, créée par l'arrêté du 24 mai 2011. Il souhaite d'abord savoir pourquoi cette commission consultative a été créée par arrêté, et non par décret et suivant les dispositions du décret 2009-672 du 8 juin 2006. Il souhaite également savoir si une étude d'impact a été réalisée pour voir si l'une des nombreuses commissions traitant du droit des femmes n'était pas en mesure de prendre en charge ce sujet. Enfin, il souhaite connaître les liens que cette commission entretiendra avec le CSA, organe compétent sur les contenus des médias, qui a par ailleurs déjà travaillé sur la question de l'image de groupes particuliers dans les médias.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109859

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5688

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)